N° INSEE: 32411

MAIRIE DE SANSAN

Exercice 2024

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS N° 2024-02-03

Envoyé en préfecture le 04/03/2024

Reçu en préfecture le 04/03/2024

Publié le 04/03/2024

ID: 032-213204118-20240216-D_20240203-DE

Date de convocation: 12/02/2024

12/02/2024

Pour: 5

VOTES

Nombre de membres en exercice: 7

Nombre de membres présents: 5

Contre: 0

Nombre de suffrages exprimés: 5

Abstention: 0

Le 16 février 2024, Le Conseil Municipal de SANSAN, régulièrement convoqué, s'est réuni sous la

présidence de : M. SONILHAC Jacques, Maire.

Présents: Nathalie ADREY, Stéphanie CLÉMENTE, Jean-Marc FLOURETTE, Thierry GARROS, Jacques

SONILHAC Procurations: 0

Absents:

Excusés : Nicolas DUROU, Hélène BARBOT Secrétaire de séance : Nathalie ADREY

Objet: participation au voyage scolaire

Monsieur le maire informe les conseillers que l'école d'Ornézan organise au mois de juin un voyage scolaire en Dordogne et a sollicité les mairies concernées pour participer au financement de ce voyage. La commune est concernée pour un élève : Johan Durou.

Le conseil municipal décide à l'unanimité d'octroyer une subvention de cinquante euros (50€) à l'école d'Ornézan.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Le Maire, Jacques Sonilhac

M.le maire,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,

- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa notification ou publication et sa réception par le représentant de l'Etat.